

# Le plan de soutien à l'activité et aux PME

## L'ESSENTIEL

- La crise financière aura des conséquences directes sur l'activité, l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Parce que la crise économique est déjà perceptible, le Gouvernement prend des mesures d'ampleur pour soutenir notre économie :
  - **Un plan de soutien de 22 Mds €** pour assurer le financement des PME.
  - La mobilisation des services de l'Etat pour **assurer le suivi de la façon dont les banques accordent les prêts.**
  - **L'exonération immédiate et totale de la taxe professionnelle pour les nouveaux investissements.**
  - **La création d'un fonds stratégique d'investissement.**

## LES CHIFFRES CLES

- **22 Mds €** : c'est le montant du plan de soutien au financement des PME.
- **175 Mds €** : c'est l'investissement direct de l'Etat dans l'économie dans les 3 prochaines années.

## Comment garantir l'accès des PME au crédit ?

- En assurant la sauvegarde des banques françaises, l'objectif de l'Etat était clair : protéger l'épargne des Français et permettre aux **banques de continuer à prêter aux entreprises pour que celles-ci puissent se financer et fonctionner correctement.** Le Gouvernement a d'ailleurs demandé des contreparties très strictes en matière d'octroi de crédit aux particuliers et aux entreprises (cf. fiche sur le plan de financement de l'économie).
- Au-delà, le Gouvernement a mis en place **un véritable plan** en faveur du financement des PME. **22 Mds € ont été dégagés pour augmenter de 10 % la capacité de financement des PME :**
  - **Renforcement massif des moyens d'intervention d'Oséo :**
    - Grâce à l'**augmentation de 50 % (de 4 à 6 Mds €) de l'enveloppe mise à disposition par la Caisse des Dépôts** pour les co-financements Oséo/banques commerciales.
    - Grâce au **relèvement de 2 Mds € de la capacité d'Oséo à garantir des prêts bancaires.**
  - Orientation vers le crédit aux PME des excédents de collecte des livrets réglementés (Livret d'Epargne Populaire et Livret de Développement Durable). **17 Mds € supplémentaires au bilan des banques seront ainsi exclusivement consacrés au financement des PME.** Ces mesures sont effectives depuis le 9 octobre pour le LDD (8 Mds €) et depuis le 15 octobre pour le LEP (9 Mds €).
- **Le Gouvernement négociera avec les assureurs crédit** pour qu'ils continuent à offrir aux entreprises les assurances dont elles ont besoin pour obtenir des financements.

- Enfin, **les remboursements aux entreprises du Crédit Impôt Recherche** vont être accélérés à la demande du Président de la République.
- Au **niveau européen**, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a mis **30 Mds € supplémentaires à disposition des banques pour le financement des PME en Europe**.

### *Comment l'Etat va-t-il s'assurer que les PME bénéficient concrètement de ces mesures ?*

- **Tous les services de l'Etat sont mobilisés** pour veiller à ce que **les banques ouvrent bien le robinet du crédit aux entreprises et que ces dernières bénéficient bien de l'ensemble des mesures prises en leur faveur** :
  - Un **comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département**. Les préfets et trésoriers payeurs généraux sont mobilisés pour recenser les situations qui posent problème et publier banque par banque, département par département, la politique de crédits des établissements financiers.
  - **Un médiateur du crédit a été nommé** : René Ricol animera le traitement des dossiers des entreprises présentant le plus de difficultés pour accéder au crédit.

### *Comment soutenir l'investissement dans cette période difficile ?*

- **Avec l'investissement on soutient à la fois l'activité d'aujourd'hui et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de demain**.
- La Président de la République a annoncé l'exonération immédiate et totale de la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Ces investissements ne seront pas inclus dans l'assiette de la taxe professionnelle. **Le manque à gagner pour les collectivités territoriales sera compensé par l'Etat à l'euro près**.
- Cette mesure immédiate sera proposée au Parlement dans la loi de finances rectificative pour 2008. Au-delà de ces dispositions transitoires, la réforme des collectivités locales permettra de **pérenniser après 2009 celle de la taxe professionnelle**.

### *Comment protéger nos fleurons industriels ?*

- **Un grand fonds stratégique d'investissement national sera créé d'ici la fin de l'année**. Il sera géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).
- Ce fonds n'a pas vocation à subventionner les entreprises mais à **stabiliser celles qui seraient en position de faiblesse et à financer des projets de développements rentables mais paralysés par la crise du crédit**. Il s'agit d'investir dans l'avenir et de défendre les intérêts stratégiques de la nation.
- **Ce fonds ne creusera pas les déficits**, il s'appuiera sur les ressources propres de la CDC, complétées en empruntant sur les marchés. Il contribuera ainsi à faire circuler l'argent et à l'orienter vers le développement industriel plutôt que vers la spéculation purement financière.

- **Le Président de la République proposera à nos partenaires de l'Union européenne de se doter eux aussi de fonds nationaux** pour une meilleure coordination de nos politiques d'investissement.

### *Le Gouvernement a-t-il attendu la crise pour mettre en place une politique en faveur des PME ?*

**L'ensemble de ces mesures vient s'ajouter aux réformes structurelles mises en œuvre par le Gouvernement depuis 18 mois pour développer nos PME :**

- **L'exonération d'ISF des investissements des particuliers** au capital des PME, inscrite dans la loi TEPA, a permis d'injecter près d'1 Md € en 2008.
- **Le triplement du crédit impôt recherche (CIR)** inscrit dans la loi de finances initiale pour 2008 offre aux PME le dispositif d'incitation en faveur de l'innovation le plus attractif des pays de l'OCDE.
- **La réduction des délais de paiement** (60 jours maximum et de 45 à 30 jours pour l'Etat) inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (LME) renforcera la trésorerie des PME. A titre d'exemple, le gain de trésorerie pour les fournisseurs du secteur de la plasturgie est estimé à 170 M €.
- **Le statut de l'auto entrepreneur**, lui aussi inscrit dans la LME, offre un régime fiscal et social propre au développement des très petites entreprises.
- **La suppression totale de l'IFA en trois ans** et dès 2009 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 M € (plus de 200 000 entreprises) est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009.

### *Faut-il changer de cap économique ?*

- Pour sortir plus vite de la crise et profiter le mieux possible du rebond à venir, **il nous faut plus de souplesse, plus de réactivité et plus de capacité d'innovation.** C'est l'objectif des réformes menées depuis l'élection du Président de la République. La crise actuelle implique non pas de ralentir mais de poursuivre et d'accélérer ces réformes.
- Pour autant dans cette période de crise, **il faut aussi soutenir l'activité.** Non par une relance de la consommation qui risque d'augmenter nos importations sans effet sur l'activité de nos entreprises, mais en investissant.
- **Investir c'est ce que fait l'Etat** dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans le Grenelle de l'environnement et dans l'économie numérique : au total en trois ans, ce sont 175 Mds € d'investissements directs qui seront injectés par l'Etat dans l'activité économique. **Notre budget pour 2009-2011 est avant tout un budget d'investissement.**